

Agence régionale de santé (ARS) HAUTS DE FRANCE
Délégation départementale – PAS-DE-CALAIS
Téléphone :
Courriel : ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : Nathalie PORCARO
Référence : Alerte n°130904
Date d'émission: 09/03/2026

**Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Prévu par le code de la santé publique

ALERTE SUR LA QUALITE DE L'EAU

IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT

Commune : TINCQUES
Localisation : R.M - R.M évier sanitaires mairie
Point de surveillance : 062000001843
Installation : TINCQUES (UDI 062000838)
Date et heure de prélèvement : 06/03/2026 à 10:01
Motif de prélèvement : CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE
Id prélèvement ou reflab : LSE2603-32011

Recommandations / Observations de l'ARS :

Le résultat de l'analyse de l'échantillon d'eau, référencé ci-dessus, prélevé dans le cadre du suivi renforcé du paramètre nitrates montre une teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité de 50 mg/l (cf. arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).

Aussi, il convient de rappeler qu'un usage alimentaire de cette eau est déconseillé aux femmes enceintes et aux nourrissons.

Le suivi renforcé est maintenu.

Un plan d'action afin de réduire la teneur en nitrates dans l'eau distribuée doit être élaboré et mis en œuvre.

RESULTATS D'ANALYSES

Physico-chimie - Non-conformité aux limites de qualité

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
NITRATES/50 + NITRITES/3	1.02	mg/L		1	Oui
NITRATES (EN NO3)	51.00	mg/L		50	Oui

POUR INFORMATION :